



## Fiche d'information CPS n° 1 Janvier 2018

# Lancement de l'actualisation de la Conception « Paysage suisse »

---

**La Conception « Paysage suisse » (CPS) définit des objectifs contraignants en matière de biodiversité et de paysage pour les politiques sectorielles fédérales à incidence spatiale. Elle a été approuvée par le Conseil fédéral en 1997 en tant que conception au sens de l'art. 13 de la loi sur l'aménagement du territoire. L'OFEV entame une actualisation de la CPS. Ce processus s'appuie sur une collaboration avec les politiques sectorielles de la Confédération dans le cadre de la mise en œuvre réussie de la CPS. Les cantons et des tiers y sont également associés.**

### **Objectifs de l'actualisation**

L'actualisation de la CPS entend renforcer une politique cohérente de la Confédération en matière de biodiversité et de paysage. Elle tient compte des nouvelles bases stratégiques, comme le Projet de territoire Suisse, la Stratégie Biodiversité Suisse et son plan d'action, ou encore la Stratégie pour le développement durable. Il convient de renforcer l'approche territoriale en vue d'une efficacité accrue au niveau spatial. La consolidation et l'intégration des objectifs développés dans les domaines de la biodiversité et du paysage sont assurées avec les partenaires au sein de la Confédération. Le partenariat pour le paysage engagé avec ces derniers et les cantons renforce en outre la confiance dans la collaboration.

### **Mesures nécessaires pour l'actualisation de la CPS**

Le rapport de 2012 sur la réalisation des objectifs de la CPS et les travaux préparatoires montrent que des mesures s'imposent en particulier dans les domaines suivants :

- promotion d'une approche globale du paysage au sens de la Convention européenne du paysage (le paysage en tant qu'espace naturel, espace culturel, espace de découverte, espace d'habitat et espace économique, ainsi que la concrétisation des prestations paysagères ou encore les controverses) ;
- actualisation des objectifs à partir des lacunes identifiées et des insuffisances méthodologiques, en tenant compte des évolutions concrètes des politiques sectorielles au cours des 20 dernières années et des différentes prescriptions revêtant un caractère contraignant pour les politiques sectorielles (instructions, stratégies, lois et ordonnances) ;
- harmonisation avec l'aménagement du territoire, concrétisation des principes d'action spatialement différenciés, intégration des cantons et harmonisation avec les conceptions cantonales pour le paysage.

En outre, les derniers rapports de l'OFEV sur l'état de l'environnement montrent également que d'importantes lacunes restent à combler dans le domaine de la biodiversité et du paysage. La pression exercée sur les milieux naturels et leurs espèces caractéristiques demeure élevée. Bien que certaines mesures engagées, comme la revitalisation des cours d'eau, commencent à produire leurs effets, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour garantir une qualité élevée du paysage.

## **Éléments de base de l'actualisation de la CPS**

Les « objectifs généraux » et les « objectifs sectoriels » ont fait leurs preuves et restent les éléments de base de la CPS. Les objectifs généraux forment le cadre global au sens d'un état recherché à l'horizon 2040, que les objectifs sectoriels sont appelés à concrétiser. A cela s'ajoute un nouveau module « objectifs spatialisés spécifiques », élaboré sur le Projet de territoire suisse ainsi que sur des concepts cantonaux de développement territorial. Ce nouvel élément permet d'établir un lien entre la CPS actualisée et les instruments de l'aménagement du territoire au niveau cantonal.

## **Acteurs concernés**

À la tête du projet, l'OFEV bénéficie du soutien de l'Office fédéral du développement territorial ARE en tant qu'instance spécialisée pour les conceptions de la Confédération, et de celui des offices fédéraux de la culture (OFC) et des routes (OFROU), qui sont également chargés de l'exécution de la loi sur la protection de la nature et du paysage. Les politiques sectorielles de la Confédération ayant un impact sur le paysage sont représentées dans le groupe d'accompagnement : construction et installations fédérales (OFCL), énergie (OFEN), santé (OFSP), défense nationale (DDPS, Armasuisse), agriculture (OFAG), aviation (OFAC), protection de la nature, du paysage et du patrimoine culturel (OFROU, OFEV, OFC), aménagement du territoire (ARE), politique régionale (SECO), sport, loisirs et tourisme (SECO, OFSPO), transports (OFROU, OFT), forêt (OFEV), aménagement des cours d'eau/prévention des dangers (OFEV). À cela s'ajoutent les représentants des cantons (Conférence des délégués à la protection de la nature et du paysage CDPNP, Conférence suisse des aménagistes cantonaux COSAC) ainsi que des tiers issus d'ONG et des milieux de la recherche et de la pratique.

## **Étapes de travail planifiées**

L'actualisation se fera selon les étapes suivantes :

- En mars 2018, un atelier de lancement aura lieu avec tous les acteurs associés. La discussion portera principalement sur les objectifs généraux actualisés et sur les nouveaux principes d'action spatialement différenciés.
- En été 2018, des ateliers thématiques sont prévus avec les différents acteurs des politiques sectorielles. Ils auront pour but de développer et d'actualiser les objectifs sectoriels et d'établir une liste des mesures nécessaires pour atteindre les objectifs.
- Un atelier de consolidation est prévu à la fin 2018 avec tous les acteurs associés en vue de garantir la cohérence de la CPS.
- La consultation des cantons et des communes sur la CPS actualisée ainsi que l'information et la participation de la population (art. 19 OAT) sont prévues en 2019.

## **Renseignements**

- Daniel Arn, division Espèces, écosystèmes, paysages, OFEV, 3003 Berne, +41 58 462 80 03, [daniel.arn@bafu.admin.ch](mailto:daniel.arn@bafu.admin.ch)

## Internet

- Conception « Paysage Suisse » (y compris rapport 2012) : [Conception « Paysage Suisse »](#)
- Biodiversité en Suisse : état et évolution. Synthèse des résultats de la surveillance de la biodiversité, OFEV 2017, [www.bafu.admin.ch/uz-1630-f](http://www.bafu.admin.ch/uz-1630-f)
- Mutation du paysage : résultats du programme de monitoring Observation du paysage suisse (OPS), OFEV/WSL 2017, [www.bafu.admin.ch/uz-1641-f](http://www.bafu.admin.ch/uz-1641-f)